Docusign Envelope ID: 08CEFB2B-413C-4EFE-9348-9CB49DA9E10D

ABECO TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège Social : 35 Boulevard Montaigut
94000 CRETEIL
824 795 462 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vint quatre, le 3 décembre au siège social, le gérant a convoqué une assemblée générale extraordinaire.

Sont présent :

BENHAMOU Vadim	**34 parts**
BENZIMRA Marcel	**33 parts**
MIMOUNI Rudy	**33 parts**
Soit un total de :	**100 Parts**

Monsieur Vadim BENHAMOU préside la séance en sa qualité de gérant.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer sur le texte des résolutions fixées à l'ordre du jour suivant :

- Transfert siège social
- Augmentation du capital social
- Pouvoir pour formalités

PREMIERE DECISION : Transfert de siège social

Le Gérant a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :

83 Rue Anatole France – 93130 NOISY LE SEC

En conséquence, modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social
Le siège social est fixé : 83 Rue Anatole France – 93130 NOISY LE SEC

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire ».

Docusign Envelope ID: 08CEFB2B-413C-4EFE-9348-9CB49DA9E10D

DEUXIEME DECISION : Augmentation du capital social

Les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 14.500 €, pour le porter à la somme de 15.000 €, par apport en numéraire de 14.500 €

En conséquence, modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS

Il est apporté en numéraire déposé conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ladite banque.

Monsieur Alexandre BENHAMOU,
la somme de Cinq Cents Euros *500 Euros*

Soit au total la somme de Cinq Cents Euros *500 Euros*

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/12/2024, a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 14.500 €, pour le porter à la somme de 15.000 € »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000 €).

Il est divisé en 3000 parts de 5 € chacune, numérotées de 1 à 3000 entièrement libérées

TROISIEME DECISION : Pouvoir pour formalités

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à la décision adoptée aux termes du présent procès-verbal.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Rudy MIMOUNI Signé par : MIMOUN RUDY 625F93D78A414EC...

M. Marcel BENZIMRA Signé par : BENZIMRA marcel B432D271BCBE433...

M. Vadim BENHAMOU DocuSigned by: Benhamou vadim 7EF4DBA1411D4B8...

DS BV Paraphe